



BUDGET 2018

ELEMENTS INTEGRES DANS LE PRESENT BUDGET DE FONCTIONNEMENT

(Selon décisions du Conseil communal du 14 novembre 2017)

- Taux d'indexation de l'échelle des revenus : 170 %
- Coefficient d'impôt : 1,2
- Montant de l'impôt personnel : CHF 12.--
- Intérêt rémunérateur : 0.0 % selon directives de l'Etat du Valais
- Encouragement aux domiciliés : CHF 300.-- par enfant à charge jusqu'à 25 ans et CHF 100.-- par adulte
- Participation aux soins dentaires prophylactiques de la jeunesse : 65 %
- Tarifs des services publics / taxes communales : inchangés, harmonisation à établir d'ici au 31.12.2020.
- Impôt sur les chiens : CHF 160.--